

Palais  
de la  
Bourse



BORDEAUX

8:30

> REGISTER NOW



Les 1<sup>ères</sup> Rencontres Bordelaises  
de l'Assurance construction

25 Mai

CONTACT

[www.mv-avocat.fr/evenement](http://www.mv-avocat.fr/evenement)  
[evenement@mv-avocat.fr](mailto:evenement@mv-avocat.fr) 05.56.77.24.14

2023

## INTERVENANTS



**Pascal DESSUET**

Professeur à l'ICH ; Chargé  
d'enseignements à l'Université  
de Paris Est Créteil (UPEC)  
AON - Directeur Délégué  
Construction Immobilier



**Agnès PIMBERT**

Professeur de Droit privé à  
l'Université de Poitiers



**Marine VENIN**

Avocat à la Cour  
Barreau de Bordeaux



**Bérengère JOLY**

Fédération des Promoteurs  
Immobiliers (FPI)  
Directrice juridique



**Elisabeth CHALON-  
LAMBERTIN**

AON – Juriste au Département  
Garantie



**Philippe REHEL**

SARETEC  
Directeur national construction

**Les 1<sup>ères</sup> Rencontres Bordelaises  
de l'Assurance construction**

**25** Mai

**CONTACT**

[www.mv-avocat.fr/evenement](http://www.mv-avocat.fr/evenement)  
[evenement@mv-avocat.fr](mailto:evenement@mv-avocat.fr) 05.56.77.24.14

**2023**

# PROGRAMME

1978-2023 : 45 ans d'application de la loi Spinetta

Voilà un peu plus de 45 ans que la loi Spinetta fut votée... Son application a naturellement donné lieu à un abondant contentieux qui n'est toujours pas totalement stabilisé. Le propos de cette journée, sans prétendre à l'exhaustivité, sera de faire écho aux problématiques rencontrées encore aujourd'hui par les praticiens dans son application, plus de quatre décennies après son adoption au Parlement.

8H30

**ACCUEIL DES PARTICIPANTS** Petit déjeuner

9H00

**OUVERTURE DES TRAVAUX**

.....● **MARINE VENIN**

9H15

**L'ASSURANCE DES NOUVELLES TECHNIQUES DE CONSTRUCTION** .....● **PASCAL DESSUET**

Réemploi, modulaire, photovoltaïque, matériaux biosourcés (bois, paille), et même maison en carton, l'art de construire connaît une mutation sans précédent dans un cadre juridique demeuré immuable depuis 45 ans et une jurisprudence encore peu abondante. Quelle réponse opérationnelle est-on susceptible d'apporter face à un marché de l'assurance encore hésitant et mesurant son risque à l'aune de la notion de technique courante ? Traitants et sous-traitants ne sont pas à cet égard logés à la même enseigne en matière d'assurance contrairement à une idée reçue...

9H45

**DE L'ART ET DE LA MANIERE DE PRONONCER LA RECEPTION : 45 ANNEES D'INCERTITUDE JURISPRUDENTIELLE** .....● **MARINE VENIN**

Les pratiques les plus variées existent en la matière : réception par lots, réception par étages ou par cages d'escalier, réception postérieure à la livraison. Quelles sont les conséquences de ces pratiques à la légalité discutable sur l'efficacité des garanties d'assurance ?

10H15

**PAUSE**

10H45

**LES CONSEQUENCES DE LA SITUATION ECONOMIQUE SUR L'ASSURANCE CONSTRUCTION**

.....● **PASCAL DESSUET**

Le renchérissement sans précédent des coûts et les pénuries liés aux matériaux conduisent à des retards de livraison très importants, voire-même à des arrêts de chantier et des augmentations parfois très significatives des coûts de construction définitifs des opérations. La situation n'est pas sans conséquence en matière d'assurance construction...

11H15

**LA MISE EN OEUVRE PRATIQUE DE LA GARANTIE DE PARFAIT ACHEVEMENT**

.....● **MARINE VENIN**

Ni garantie d'assurance, ni régime de responsabilité, la mise en œuvre de cette garantie est source de nombreuses interrogations de la part des praticiens : quelles sont les obligations du vendeur en VEFA en la matière après livraison ? Quelles conséquences en cas de mise en œuvre des travaux de réparation par une entreprises tierce sur les garanties d'assurance DO ? Quelle prise en charge par l'assurance des désordres objets de réserves à la réception ?

11H45

**QUAND L'ASSURANCE TROUVE SES LIMITES POUR COUVRIR CERTAINS RISQUES EN MATIERE DE CONSTRUCTION : LES GARANTIES FINANCIERES PROPOSEES AUX PROMOTEURS PAR LES ASSUREURS EUX-MEMES.**

.....● **ELISABETH CHALON-LAMBERTIN**

Bien souvent méconnues, les garanties financières répondent pourtant à des obligations légales centrales, venant compléter la gamme assurantielle couvrant les activités de construction. Néanmoins leur véritable plus-value réside bien au-delà de ces obligations légales (Garantie Financière d'Achèvement, Garantie de Paiement des entrepreneurs et des Sous-traitants). Véritables outils de facilitation, elles interviennent aussi sur les problématiques de dépollution, de plus en plus cruciales dans le cadre de la reconversion des friches industrielles, que de fluidifications des flux de trésorerie, de performance ou de bonne exécution...

# Les 1<sup>ères</sup> Rencontres Bordelaises de l'Assurance construction

**25** Mai

**CONTACT**

[www.mv-avocat.fr/evenement](http://www.mv-avocat.fr/evenement)  
[evenement@mv-avocat.fr](mailto:evenement@mv-avocat.fr) 05.56.77.24.14

**2023**

# PROGRAMME

1978-2023 : 45 ans d'application de la loi Spinetta

12H15

## COCKTAIL DEJEUNATOIRE DANS LES SALONS DU PALAIS DE LA BOURSE

14H00

## LA DÉLICATE QUESTION DE LA VALIDITÉ DES CLAUSES D'EXCLUSION ..... AGNES PIMBERT EN MATIÈRE D'ASSURANCE-CONSTRUCTION FACULTATIVE

L'assurance construction obligatoire est parfois l'arbre qui cache la forêt des garanties d'assurance facultatives applicables en matière de construction : polices Tous risques chantiers, RC travaux des constructeurs RC des sous-traitants, RC Promoteur. Ce type de polices comportent souvent de très nombreuses clauses d'exclusion dont les conditions de validité sont souvent méconnues tant du côté des assurés que parfois même des assureurs également, d'où la nécessité d'un regard juridique pour faire le point sur la question.

14H30

## LE MARCHÉ D'ASSURANCE ALTERNATIF EN MATIÈRE DE ..... BERENGERE JOLY CONSTRUCTION

Le marché traditionnel de l'assurance construction obligatoire dont les acteurs sont des assureurs bien notés financièrement, pratiquant le risque depuis des décennies avec du personnel qualifié, comporte des rigidités et a naturellement un coût.

La tentation est parfois grande de se tourner vers le marché alternatif. Les nombreuses disparitions d'assureur dans ce domaine conduit néanmoins à la prudence et à se poser les bonnes questions. Ce sera tout le propos de cette intervention.

15H00

## PAUSE

15H30

## L'EXPERTISE DO 3.0 : 45 ANS APRÈS SA NAISSANCE QUAND LA ..... PHILIPPE REHEL DO PASSE AU NUMÉRIQUE

Il y a maintenant près de 45 ans, le législateur créait la police Dommages Ouvrage avec des contraintes de délais et un formalisme de l'expertise extrêmement fort auquel les experts ont dû s'adapter. Au fil du temps les innovations techniques ont permis de coller aux mieux à ces nouvelles contraintes pour déboucher aujourd'hui sur l'expertise DO 3.0...

16H00

## LES PROBLÉMATIQUES SPÉCIFIQUES EN MATIÈRE DE ..... PASCAL DESSUET RESPONSABILITÉ ET D'ASSURANCE LIÉES À LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉNOVATION

La raréfaction du foncier, et la volonté politique de préférer la densification à l'étalement urbain, lié à la nécessité d'améliorer de manière substantielle la performance énergétique et environnementale du parc existant conduit à privilégier les opérations de rénovation urbaine. Qu'en est-il du régime de responsabilité et d'assurance en matière de travaux sur existants ?

17 H 00 : FIN DES RENCONTRES

# Les 1<sup>ères</sup> Rencontres Bordelaises de l'Assurance construction

25 Mai

**CONTACT**

[www.mv-avocat.fr/evenement](http://www.mv-avocat.fr/evenement)  
[evenement@mv-avocat.fr](mailto:evenement@mv-avocat.fr) 05.56.77.24.14

2023

# COMMENT S'INSCRIRE

## Pas à pas

Pensez à inscrire les références de la facture dans les références du virement, ou à envoyer par e-mail une preuve du virement, sinon il ne pourra pas être identifié.

Le jour des Rencontres, pensez à vous munir d'une pièce d'identité.

Veuillez noter que cette journée ne rentre pas dans le cadre de la formation continue des salariés.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à prendre contact aux coordonnées situées en bas de page.

*Attention, places limitées !*

### ETAPE 3

Une facture vous sera envoyée par email dans les 48 h de la réception du courrier / du formulaire (hors weekend et jour férié) sur laquelle figure le RIB

### ETAPE 2

Téléchargez le bulletin d'inscription et suivez les instructions, ou remplissez le formulaire en ligne

### ETAPE 4

Dès l'encaissement du chèque ou de la réception du virement, vous recevrez par email un courrier de confirmation d'inscription, à conserver

### ETAPE 5

Le jour des Rencontres, munissez-vous de votre pièce d'identité et de votre courrier d'inscription

### ETAPE 1

Rendez-vous sur [www.mv-avocat.fr/evenement](http://www.mv-avocat.fr/evenement)



# Les 1<sup>ères</sup> Rencontres Bordelaises de l'Assurance construction

25 Mai

### CONTACT

[www.mv-avocat.fr/evenement](http://www.mv-avocat.fr/evenement)  
[evenement@mv-avocat.fr](mailto:evenement@mv-avocat.fr) 05.56.77.24.14

# 2023

Palais  
de la  
Bourse

Journée de 8H30 à  
17H00, avec accueil petit  
déjeuner et cocktail  
déjeunatoire - vestiaires  
avec hôtesse  
400 € HT

Place de la Bourse  
3300 BORDEAUX  
Parking Bourse - Jean  
Jaurès  
Tram C ou D arrêt Place  
de la Bourse ou Tram B  
arrêt Quinconces



8:30

> REGISTER NOW



Les 1<sup>ères</sup> Rencontres Bordelaises  
de l'Assurance construction

25 Mai

CONTACT

www.mv-avocat.fr/evenement  
evenement@mv-avocat.fr 05.56.77.24.14

2023